

## Le Conseil d'Administration de l'APEEE (CA) – 25 personnes

- ◇ 5 membres élus en rotation chaque année parmi tous les représentants de classe lors de l'Assemblée générale (qui se déroule en décembre/janvier) - 5 autres étant élus l'année précédente.
- ◇ 2 membres - représentants pour chacune de nos 7 sections linguistiques (un pour le cycle primaire, un pour le cycle secondaire).
- ◇ 1 membre - représentant pour toutes les sections linguistiques maternelles ensemble est élu par les représentants des parents lors de leur réunion au début de l'année scolaire.

## Le comité exécutif et le comité consultatif pédagogique

Ce sont les deux organes préparatoires du Conseil d'Administration. Dans ce contexte, ils préparent les points et les documents principaux pour discussion ou approbation par le Conseil d'Administration. Leur composition assure une représentation équitable des toutes sections linguistiques ainsi que la contribution des tous les membres du Conseil, qui sont en charge de la supervision des opérations de l'APEEE. Un nombre des groupes de travail est établi par le Conseil d'Administration sur base sectorielle ou thématique.

## Comment participer?

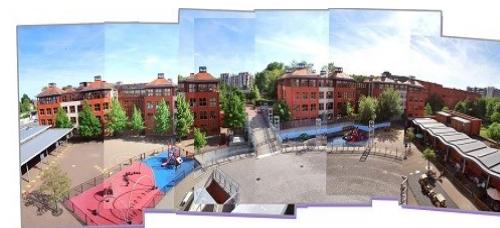
Tout volontaire est le bienvenu, sachez toutefois que pour participer à la gestion de l'APEEE, il est nécessaire d'être d'abord élu représentant de classe lors de la première réunion de classe.

Pour plus d'information sur comment vous pourriez porter votre aide à l'APEEE, merci de consulter notre site web: <http://www.apee3.eu> ou contacter notre secrétariat par courriel [apeesecretariat@skynet.be](mailto:apeesecretariat@skynet.be)

### L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES d'IXELLES

Boulevard. du Triomphe, 135 – B-1050 Bruxelles  
(Bâtiment A – Administration)

Téléphone secrétariat : 02 211.40.00  
Téléphone informaticien: 02 211.40.01  
Téléphone Service Transport: 02 211.40.02  
Téléphone Cantine: 02 211.40.05  
Téléphone Périscolaires : 02 211.40.04  
[apeesecretariat@skynet.be](mailto:apeesecretariat@skynet.be)



Activités Périscolaires  
Transport  
Cantine

*Nous gérons ces services!*

## DES PARENTS D'ELEVES



## Le service de la Cantine

### a. La cantine (1<sup>er</sup> étage du Bâtiment A)

Les inscriptions pour la cantine seront ouvertes le 16 juin 2017. Les informations sur la procédure d'inscription sont disponibles en ligne: [http://www.apee3.be/files/pdf/intro\\_to\\_apee\\_enrolment\\_fr.pdf](http://www.apee3.be/files/pdf/intro_to_apee_enrolment_fr.pdf). Pour toute autre question vous pouvez aussi consulter le site : <http://apee3.be/index.php/fr/cantine-nouvelles>.

Les horaires d'accès et les zones sont délimités par année. Le menu proposé est composé d'un plat et d'un dessert. Le menu et les quantités sont ajustés en fonction des besoins des enfants par âge, et établis par une diététicienne. Trois Salad Bars sont disponibles pour l'entrée à tous les élèves à partir de la classe P3.

Les élèves inscrits à la Cantine ne peuvent y accéder que les jours pour lesquels ils sont enregistrés. Il est possible de modifier les inscriptions avant chaque début de mois, sur simple demande écrite (par mail), au Bureau de la Cantine. A l'exception du mois de septembre, toute modification prend effet le premier jour du mois suivant la demande écrite.

Les élèves de secondaire inscrits à la cantine doivent être en possession d'un badge électronique préparé par le bureau cantine (caution de 4€) pour le contrôle de l'entrée au réfectoire. Les badges des nouveaux élèves seront préparés pour le 1<sup>er</sup> jour d'école, et disponibles contre la caution au bureau cantine.

**Attention pour les mercredis:** Si vous inscrivez vos enfants à la garderie de la Commission le mercredi, le repas est pris en charge par la garderie, et vous ne devez pas inscrire vos enfants à la cantine de l'école. Un service cantine est disponible pour les autres parents qui le désirent. Après le repas, soit les enfants ont une activité périscolaire, soit ils sont repris par les parents.

### b. La Cafétéria (au pied de la passerelle du Bâtiment C)

Accessible uniquement pour les élèves du secondaire, elle est ouverte de 7h30 à 15h30 tous les jours, sauf le mercredi de 7h30 à 13h.

On y trouve des sandwiches, des snacks chauds et froids, des salades, soupe, des boissons et de la viennoiserie. Paiement uniquement par badge électronique, disponible au bureau de la Cantine (4€ de caution remboursable, le même que pour la cantine). Les badges peuvent être chargés à la machine disponible à la cafétéria en pièces (1€, 2€) ou en billets, ou uniquement en billets à la machine située devant le Bureau de la Cantine.

Informations : <http://apee3.be/index.php/fr/cafeteria-information-fr>

### c. Espace tartines (en face de la cantine – 1<sup>er</sup> étage, Bâtiment A).

Pour tous : il y a un espace pour les "tartinistes" (enfants qui amènent leur repas de la maison) devant la cantine (four micro-ondes disponible).

## Le service du Transport scolaire

Le service de bus est un service organisé par l'APEEE pour amener vos enfants des points d'arrêts à l'école et les ramener aux différents points d'arrêts (ou vers une des garderies de la Commission).

Nos bus circulent sous la surveillance d'un adulte ou d'un étudiant responsable.

Les bus ont tous moins de 15 ans de service et répondent aux normes de sécurité européennes. Les chauffeurs sont régulièrement soumis à des contrôles.

Les inscriptions pour le transport scolaire débuteront le 16 juin 2017 @12h. Les informations sur l'inscription, les horaires et les arrêts sont disponibles sur la plateforme d'enregistrement en ligne : [http://www.apee3.be/files/pdf/intro\\_to\\_apee\\_enrolment\\_fr.pdf](http://www.apee3.be/files/pdf/intro_to_apee_enrolment_fr.pdf)

Vous pouvez aussi vous adresser au bureau des transports ou consulter le site :

<http://apee3.be/index.php/fr/transport-nouvelles>

### Bus retour à la maison

**Lundi, mardi, jeudi et vendredi :**

- **1<sup>er</sup> départ à 15h35:** pour les maternelles, primaires, et secondaires S1 et S2
- **2<sup>e</sup> départ à 16h30 :** (surtout) pour les secondaires S3 à S7.

**Pour les élèves inscrits à une activité périscolaire :** s'il reste de la place disponible et aux arrêts prévus dans ces bus pour les secondaires, les enfants d'autres niveaux que les S3-7, et ayant une activité périscolaire, peuvent s'inscrire pour le 2<sup>e</sup> départ des bus scolaires, dans la mesure du possible.

Un 2<sup>ème</sup> départ à destination des garderies OIB est mis en place pour tous les enfants inscrits aux activités périscolaires jusqu'à 16h30.

**Lundis, mardis, jeudis, vendredis: Bus vers les garderies organisées par la Commission :**

Lundi, mardi, jeudi : un seul départ à 15h35;

Le vendredi : un départ à 12h30 (uniquement pour les maternelles, primaires 1 et 2) et un 2<sup>e</sup> départ à 15h35 pour les P3 à P5.

Le mercredi: à 13h30 (après le repas pris à l'école mais organisé par la Commission) (voir ci-dessous).

**Pour les mercredis uniquement:**

**Un départ vers la maison à 13h00** pour les enfants qui finissent les cours à 12h40 ou à 12h50.

**Un départ à 13h30** après le repas pour les enfants inscrits aux garderies de la Commission – i.e. repas prévu par la Commission pris à l'école en compagnie des moniteurs de la garderie qui accompagnent les enfants après le repas aux bus de la garderie et vers les garderies.

**Un départ à 13h45** après le repas à la cantine de l'école, seulement pour les enfants inscrits à la cantine de l'école le mercredi.

## Le services des activités périscolaires

Le services des activités périscolaires offrent une palette très variée d'activités sportive, culturelles et musicales. activités organisées sont payantes, et organisées à partir du lundi qui suit la semaine de la rentrée. Elles couvrent des domaines divers : sport, musique, art, culture... Ces activités sont destinées aux élèves de l'école de toutes sections et cycles (maternelles, primaires, secondaires). La majeure partie de nos activités est organisée sur le site de l'école. Quelques activités sont délocalisées (natation) de par la nature de l'activité.

Les activités sont organisées en dehors des horaires scolaires du lundi au vendredi:

- De 15h30 à 16h30 (maternelles/primaires)
- De 16h30 à 18h30 (primaires/secondaires)
- Le mercredi de 13h30 à 15h00 (maternelles/primaires/secondaires)
- Le vendredi de 12h15 à 15h15 (maternelles/primaires 1&2)

Les inscriptions pour les activités périscolaires débuteront le 19 juin 2017 @ 12h. Les informations concernant l'inscription, les tarifs, les horaires, la liste des activités offertes sont disponibles sur la plateforme d'inscription en ligne. Certaines informations sont également disponibles sur le site de l'APEEE :

[http://www.apee3.be/files/pdf/intro\\_to\\_apee\\_enrolment\\_fr.pdf](http://www.apee3.be/files/pdf/intro_to_apee_enrolment_fr.pdf)

<http://apee3.be/index.php/fr/periscolaires-nouvelles>

Ce service est payant et non remboursé par la Commission.

Le service des activités périscolaire travaille en étroite collaboration avec les services de la garderie postscolaire organisés par la commission pour permettre aux élèves de participer aux activités périscolaires quand ils sont à la garderie.

Les activités sont animées par des moniteurs expérimentés et sélectionnés pour leurs compétences et leur capacité d'interagir et d'enseigner un groupe de jeunes enfants.

Bien que la plupart des activités sont animées en français certains moniteurs parlent anglais, allemand, néerlandais, grec, tchèque, italien, etc.